



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS  
Tél : 02.38.92.40.72  
E-Mail : noyers.mairie@wanadoo.fr

## DECISION DU MAIRE N° 06/2023

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENTS D'AIRES DE JEUX  
DE LA COMMUNE  
DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R  
(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**



Le Maire de la commune de Noyers,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 44-2020 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales),

Considérant que le Conseil Municipal de Noyers envisage d'entreprendre des travaux d'aménagements de la commune et considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

Il est adopté le projet suivant : « Travaux de réaménagements d'aires de jeux de la commune pour un coût global estimé à : 15 018 € H.T. ».

#### ARTICLE 2 :

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Base de calcul	%	Montant H.T
Etat (D.E.T.R.)	15 018 €	40 %	6 007,20 €
Département du Loiret (Volet 3)	15 018 €	40 %	6 007,20 €
Autofinancement	15 018 €	20 %	3 003,60 €
TOTAL H.T.....		100 %	15 018 €

#### ARTICLE 3 :

Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) est demandée à hauteur de 40 % du montant total H.T. des travaux, soit un montant sollicité : 15 018,00 € H.T.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 27/01/2023.  
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

